



Contacts Presse :

France-Laure Sulon
Directrice de la Communication
Conseil général de l'Orne
Tél. : 02.33.81.60.00
Poste 1220 –
sulon.france-laure@cg61.fr

Blandine Bienfait
Chargée de Communication
Poste 1126
Bienfait.blandine@cg61.fr

Irène Martin-Houlgatte
Chargée de communication
Poste 1226 –
martin-houlgatte.irene@cg61.fr

Communiqué de presse

Conseil général de l'Orne - Direction de la Communication
27, boulevard de Strasbourg - 61000 Alençon - Tél : 02 33 81 60 00 - www.orne.fr

12 mars 2010

Les conseillers généraux se réunissent pour la session du premier trimestre 2010

Les conseillers généraux se sont réunis en session plénière, sous la présidence d'Alain Lambert, président du Conseil général de l'Orne, le 12 mars 2010. A l'ordre du jour, l'adoption des taux d'imposition locaux - qui pour la quinzième année consécutive ne sont pas augmentés dans l'Orne - et le vote de plusieurs dossiers relatifs à la modernisation des axes routiers ornaïes et à l'accompagnement de la filière agricole. Les élus du Département ont également accordé des aides en faveur d'organismes et associations intervenant dans le domaine social, la santé et le logement ainsi qu'en direction des acteurs culturels de l'Orne, toutes disciplines confondues.

Sommaire

- **Depuis 15 ans le Département n'augmente pas les impôts (pg 2)**
- **Accélérer les projets et chantiers routiers (pg 3)**
 - Adoption du projet de déviation de Saint-Hilaire-sur-Rille sur l'axe L'Aigle-Argentan
 - Lancement de la procédure pour poursuivre l'aménagement de l'axe Flers-Condé-sur-Noireau
 - Le Département s'engage aux côtés de l'Etat pour participer à l'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RN 12 entre Mortagne-au-Perche et l'Eure
- **Deux tribunaux d'instance fermés en janvier trouvent une nouvelle affectation (pg 5)**
- **Aider les organismes et associations intervenant dans le domaine social, la santé et le logement (pg 6)**
 - Les aides dans le domaine de la santé et du social
 - Les aides au logement
 - Un accompagnement exceptionnel pour Haïti
- **Accompagner les agriculteurs dans la modernisation et la diversification de leurs productions (pg 8)**
 - Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) en faveur de la filière équine
 - Aide à la rénovation des vergers cidricoles basse-tige
 - Modification et extension du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) avicole
 - Expérimentation d'une agriculture environnementale et innovante : l'agroforesterie, mode de culture combinant la plantation d'arbres avec la production végétale ou animale
- **Le Haras national du Pin accueille un Concours complet international (pg 12)**
- **Soutenir les acteurs culturels de l'Orne, toutes disciplines confondues (pg 13)**
 - Le Département encourage les manifestations littéraires
 - Favoriser la création et la programmation de spectacles vivants, de festivals et de résidences d'artistes en milieu rural
 - Accompagner les associations culturelles
 - Soutenir la Scène nationale 61

➤ **Depuis 15 ans, le Département n'augmente pas les impôts**

Pour la quinzième année consécutive, les élus du Département ont fait le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité auprès des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières).

Ce choix politique majeur maintient à 11,41% le taux sur la taxe d'habitation, à 19,53% celui de la taxe sur le foncier bâti et à 23,75% le taux de la taxe sur le foncier non bâti.

Pour l'année 2010, la fiscalité directe auprès des ménages, augmentée de la compensation versée par l'Etat au titre de la suppression de la taxe professionnelle, se porte à 100 millions d'euros, soit une légère progression de 1,68 % par rapport au produit 2009, en raison de l'augmentation mécanique des bases fiscales.

Accélérer les projets et chantiers routiers

« La vitalité d'un territoire est intimement liée à son accessibilité et donc à la très grande qualité de ses infrastructures routières, c'est pourquoi les projets relatifs au réseau routier ornaïs, ont toujours une place de choix dans les décisions des élus du Département » a rappelé Guy Monhée, Président de la commission des routes, des transports et des bâtiments.



Lors de la session du 1^{er} trimestre, les conseillers généraux ont décidé d'approuver le projet de la déviation de Saint-Hilaire-sur-Rille (RD 926) et celui de l'aménagement de la RD 962 entre Saint-Georges-des-Groseillers et l'échangeur de Caligny récemment mis en service sur la route Flers-Condé-sur-Noireau.

Enfin, le Département a décidé de s'engager aux côtés de l'Etat pour participer à l'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RN 12 entre Mortagne-au-Perche et le département de l'Eure.

Une fois encore c'est un véritable coup d'accélérateur qui est donné au réseau routier ornaïs.

Adoption du projet de déviation de Saint-Hilaire-sur-Rille sur l'axe L'Aigle-Argentan

Depuis de nombreuses années, une déviation de Saint-Hilaire-sur-Rille est envisagée, alors même que la route était une route nationale, la RN 26. Depuis les lois de décentralisation de 2006, la route est devenue une route départementale, la RD 926. Elle est maintenant de la compétence du Conseil général de l'Orne. L'objectif demeure de faciliter d'une part la liaison Argentan-Paris via L'Aigle et d'autre part d'accélérer la connexion de L'Aigle vers les autoroutes et l'A28. Ce projet de déviation d'un centre bourg, s'inscrit d'ailleurs sur le même plan que les travaux qui vont très prochainement débuter à Gacé permettant de faciliter l'accès à l'échangeur autoroutier.

Les élus du Département ont approuvé le projet de contournement du bourg de Saint-Hilaire-sur-Rille par le sud de la commune. Celui-ci, d'une longueur de 3 km, permettra d'allonger le créneau de dépassement à 2x2 voies qui existe à hauteur de « la Grande Savetière » à l'ouest de Saint-Hilaire en direction de Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe. La nouvelle route rejoindra la route départementale RD 926 à l'est du bourg vers « le Trèfle ».

D'un coût total de 12 M€, les travaux inscrits à l'ancien contrat de plan Etat-Région recevront l'aide de l'Etat et de la Région et pourraient débuter au quatrième trimestre 2010.

Repères

Coût des travaux : 12 M€ (4,9 M€ Etat et 4,9 M€ Région)

Longueur : 3 km

Calendrier : appels d'offres en préparation, début des travaux 4^{ème} trimestre 2010

Lancement de la procédure pour poursuivre l'aménagement de l'axe Flers-Condé-sur-Noireau

Alors que l'échangeur de desserte du nouveau campus industriel, le CIRIAM, situé à Caligny, vient d'être inauguré, s'annonce d'ores et déjà la poursuite de l'aménagement de la route départementale D962 qui relie Flers à Condé-sur-Noireau, et au-delà Caen. En effet, l'objectif

du Conseil général de l'Orne, en lien avec le Conseil général du Calvados, est de transformer cet axe en voie rapide afin d'apporter notamment au pôle économique que représente Flers des connexions plus rapides.

Cependant au sud de l'échangeur de Caligny, les contraintes liées à l'urbanisation existante, conduisent à proposer un aménagement sur place à deux voies, de façon à sécuriser l'itinéraire jusqu'à la rocade nord de Flers.

Les conseillers généraux ont adopté l'avant-projet et autorisé le Président à lancer les enquêtes et les procédures préalables à la réalisation des travaux.

Repères

Coût de travaux de la deuxième section : 6 M€ sur un total de 26,7 M€ pour les trois sections reliant Saint-Georges-des-Groseillers à Condé-sur-Noireau.

Longueur : 1 km

Calendrier : travaux réalisés en 2011-2014

Le Département s'engage aux côtés de l'Etat pour participer à l'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RN 12 entre Mortagne-au-Perche et le département de l'Eure

A l'occasion des lois de décentralisation (acte II en 2004), l'Etat a transféré au Département 220 km de routes nationales sur les 300 qui existaient dans le département, ne conservant ainsi que la RN 12, l'axe Rennes-Paris. Le Département de l'Orne aménage désormais les 220 km transférés et n'a pas vocation normalement à intervenir sur l'aménagement de la RN 12.

Pourtant les élus ornaïens ont une fois de plus pris la décision de participer aux côtés de l'Etat à la poursuite de la mise à deux fois deux voies de la RN 12 entre Alençon et l'Eure, jugeant cet axe prioritaire et stratégique pour le département. L'Orne s'est engagé à participer à hauteur de 3,3 M€ pendant une période de 5 ans, condition sine qua non de l'investissement de l'Etat dans le cadre du nouveau programme de modernisation des itinéraires du réseau routier national (PDMI) pour la période 2009-2014.

Cet engagement financier de l'Orne prendra la forme d'une convention cadre entre l'Etat, la Région et les trois Départements bas-normands concernant la modernisation des routes nationales en Basse-Normandie. Il aura pour conséquence dans l'Orne de permettre la construction d'un nouveau tronçon de la route nationale RN 12 entre Mortagne-au-Perche et Tourouvre et de procéder aux études, acquisitions foncières et au début des travaux d'un deuxième tronçon entre Sainte-Anne et Saint-Maurice-lès-Charencey.

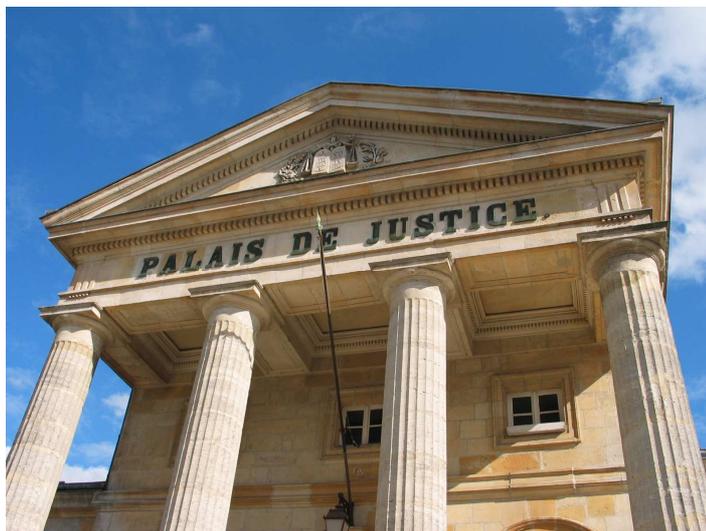
Repères

Section Mortagne-au-Perche-Tourouvre : 5 km, coût total 30 M€ (23,5 M€ Etat, 5 M€ Conseil régional et 1,5 M€ (Conseil général de l'Orne)

Section Sainte-Anne-Saint-Maurice-lès-Charencey : 9 km, coût des études et premiers travaux 8,33 M€ (6,5 M€ Etat, 1,83 M€ Conseil général de l'Orne) d'une section estimée à 54 M€

Deux tribunaux d'instance fermés en janvier trouvent une nouvelle affectation

Le 1er janvier 2010, à la suite de la réforme de la carte judiciaire, les deux tribunaux d'instance de Domfront et de Mortagne-au-Perche fermaient définitivement leurs portes. Le Département propriétaire des deux bâtiments qui abritaient jusqu'ici les juridictions, a cédé pour un euro symbolique, les bâtiments aux communes où ils étaient implantés. Les anciens tribunaux d'instance vont vivre une deuxième vie au cœur de la cité, devenant de nouveaux espaces de la vie publique et des lieux de manifestations.



Tribunal de Domfront

Qu'il s'agisse de l'ancien tribunal de Domfront ou du tribunal de Mortagne-au-Perche dont la crypte Saint-André, ancienne collégiale de Toussaint, est classée monument historique, les bâtiments - propriétés du Conseil général - ont rapidement trouvé une nouvelle affectation. Situés au cœur de la ville, les bâtiments ont été cédés aux communes qui vont leur redonner une vocation communale ou communautaire. L'ancien tribunal de Domfront va devenir un espace de vie publique et un lieu de manifestations et l'ancien tribunal d'instance de Mortagne-au-Perche est appelé à accueillir des réunions du Conseil municipal et des manifestations culturelles.

Les travaux de réhabilitation seront pris en charge en totalité par les acquéreurs.

Aider les organismes et associations intervenant dans le domaine social, la santé et le logement

« Soutenir les associations caritatives et les organismes œuvrant chaque jour dans le domaine social est plus que jamais nécessaire en temps de crise » a rappelé Jean-Pierre Blouet, Président de la commission des affaires sociales et de l'habitat.



Si le social reste le budget le plus important du Département avec le versement d'aides directes comme le rSa ou l'APA, le Conseil général de l'Orne apporte également son soutien à de nombreuses associations œuvrant dans le domaine social, la santé et le logement. La priorité a été donnée cette année aux organismes dont les actions sont en lien ou en complémentarité avec les missions conduites par les services sociaux du Conseil général.

Les aides dans le domaine de la santé et du social

Bien que ce ne soit pas dans ses compétences obligatoires, le Conseil général subventionne chaque année deux services clés du service public à la santé : l'hélicoptère du SAMU du centre hospitalier d'Alençon (361 500 €) et le Centre 15 qui réceptionne les appels téléphoniques d'urgence (186 500 €).

Il est aux côtés également d'associations et d'organismes qui agissent au quotidien dans le domaine de la santé. On peut citer l'association de prévention et de soins en addictologie (49 000 €) qui a fusionné avec Drog'Aide, la Croix rouge Française (4 000 €) ou Alcool assistance (2 000 €) et Vie libre qui accompagnent les malades en milieu rural (2 000 €). Dans le domaine social l'accent est porté sur la Fédération départementale des familles rurales qui mène de nombreuses actions d'animation, de formation, d'accueil des enfants dans les campagnes et qui reçoit en 2010 une subvention de 42 000 €. Le PACT qui œuvre pour le maintien à domicile des personnes âgées voit sa subvention augmenter (28 000 €), tout comme les Restaurants du cœur qui doivent faire face à une recrudescence des bénéficiaires (18 000 €) ou le Secours catholique (12 000 €).

Les aides au logement

Le Département a reconduit les subventions votées en 2009 avec une aide de 63 000 € en faveur de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) structure d'information et de conseil du grand public, une subvention de 9 000 € à l'ARIM et une autre de 9 000 € pour Habitat et Développement Orne qui œuvrent pour le relogement des personnes défavorisées. Une nouvelle structure, l'association LIEN, œuvrant pour le logement inter-générationnel a reçu, à titre expérimental pour sa première année d'action dans l'Orne, une subvention du Conseil général. Cette association a pour objectif d'organiser des colocations entre des jeunes en formation ou demandeurs d'emploi et des personnes âgées afin de réduire les coûts d'hébergement et d'assurer en échange une présence auprès des personnes âgées.

Un accompagnement exceptionnel pour Haïti

Ce début d'année a malheureusement été marqué par le terrible séisme qui a touché Haïti. Une équipe du S.D.I.S composée d'un médecin, d'un infirmier et d'un sapeur pompier s'est rendue sur place durant quinze jours. L'impact financier de cette mission a été évalué à plus de 10 000 € par le SDIS, dont le budget est alimenté essentiellement par la contribution du Conseil général.

Repères

768 300 € de subventions dans le domaine social et de la santé

81 500 € de subventions dans le domaine du logement

Accompagner les agriculteurs dans la modernisation ou la diversification de leurs productions

« *L'agriculture est au cœur de l'économie ornaise. Le Conseil général de l'Orne est l'un des rares Départements à apporter des aides financières aux jeunes agriculteurs lors de leur installation. A l'occasion de cette nouvelle session, nous réaffirmons notre soutien en direction de tous les acteurs de cette filière. Un de nos objectifs : les accompagner dans leurs projets de diversification pour favoriser la performance économique de leurs exploitations* » souligne Jackie Legault, Président de la commission de l'agriculture et du développement durable.

Lors de la session du 1^{er} trimestre 2010, les élus ont pris plusieurs décisions pour aider à diversifier l'agriculture ornaise, si importante dans le département, et accompagner les agriculteurs dans la mutation de leur activité. Ils se sont engagés à aider les filières équine et avicole. Ils ont également choisi d'accompagner la mutation de la filière cidricole et de tester une nouvelle méthode d'agriculture, appelée l'agroforesterie, qui combine sur une même parcelle la plantation d'arbres avec un mode de production végétale ou animale.

Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) en faveur de la filière équine

Toujours avec la volonté de soutenir la filière équine, secteur d'activités si important dans le département, le Conseil général a décidé d'encourager encore davantage la modernisation des bâtiments d'élevage équin dans l'Orne.



Ecurie du Mont à Orgères

Le PMBE (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage) est un plan national de subventions, financé par l'Etat, l'Europe avec le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et les collectivités territoriales qui le souhaitent. En novembre 2006, le Département avec le FEADER a décidé de l'élargir à la filière équine. L'Orne est le seul département de la région Basse-Normandie à proposer cette aide.

Constatant un manque d'engouement des éleveurs équestres pour cette action depuis sa mise en œuvre, le Département, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, a décidé de revoir cette aide à la hausse en portant sa participation à 10%. La contrepartie de l'aide provenant du FEADER a également été revue à la hausse : elle s'élèvera désormais elle aussi à 10%. En doublant l'aide, le Département espère ainsi encourager la modernisation des équipements de la filière équine sur son territoire. Pour cette aide, le Département a voté un budget total de 60 000 € pour 2010.

Repères :

60 000 € prévus en 2010 pour le PMBE équin

10% : taux de subvention du Département par projet de rénovation

10% : taux de subvention complémentaire du FEADER par projet de rénovation.

Aide à la rénovation des vergers cidricoles basse-tige

La Chambre régionale d'agriculture recense 3 000 hectares de vergers basse-tige en Normandie, dont 900 hectares dans l'Orne. Aujourd'hui, la filière ornaise compte 200 producteurs agricoles et artisans exploitant des vergers. Face à un vieillissement des vergers, un déficit d'entretien pour certains et un arrêt programmé de l'activité de plusieurs producteurs, le Département a souhaité soutenir cette filière agricole, caractéristique de son territoire, en apportant une subvention à la rénovation des vergers cidricoles basse-tige.



Plantés à la fin des années 1980 jusque dans les années 1995, les pommiers ornaux commencent à vieillir et leur productivité à baisser. Par ailleurs, certaines exploitations produisent des variétés de pommes qui ne sont plus adaptées aux évolutions récentes liées aux AOC et labels. Pourtant, de nouvelles perspectives de commercialisation de la pomme en produits finis ou semis finis (jus concentrés, compotes...) se profilent grâce notamment à la proximité géographique des pôles cidricoles industriels du Theil-sur-Huisne, Livarot et Sainte Foy-de-Montgommery.

L'Etat accorde déjà une aide en faveur de la plantation de vergers de fruits à cidre à hauteur de 2 000 € par hectare. Cette aide a pour objectifs de rajeunir les vergers en replantant de nouveaux pommiers, de favoriser les variétés afin d'adapter la production aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la filière cidricole ainsi que de faire évoluer les exploitations vers des vergers professionnels. Les collectivités locales peuvent cofinancer cette action, cependant le taux global des subventions publiques ne peut excéder 40% du coût d'investissement à l'hectare qui s'élève à 7 000 €/ha.

Le Département a décidé de compléter l'aide de l'Etat en allouant aux exploitants ornaux une aide de 800 €/ha. Il s'agit d'une subvention forfaitaire, allouée pour une surface minimum d'un hectare. Pour l'année 2010, la plantation devra être réalisée avant juillet. La Chambre d'agriculture estime la surface à planter en 2010 à 70 hectares. Le Département a donc inscrit un crédit de 56 000 € pour l'année 2010.

Repères :

FranceAgriMer : instructeur des dossiers

56 000 € : budget estimé en 2010 pour la rénovation des vergers cidricoles

7 000 € : coût d'investissement par ha

800 € / ha : subvention départementale

70 ha : surface estimée prévue d'être rénovée en 2010 sur tout le département

80 arbres : densité minimum par hectare

Modification et extension du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) avicole

Après avoir mis en place un système d'aide pour relancer la filière avicole ornaise en finançant la construction de bâtiments de volailles, le Département étend le dispositif aux bâtiments pour les poules pondeuses.



Elevage avicole au Bouillon

Cette filière n'est pas très importante dans l'Orne mais des opportunités existent, notamment grâce à la proximité du Groupement de volailles de Loué dans la Sarthe et aux groupements Agrial et Huttepain qui achètent des œufs dans l'Orne. Enfin, des projets de commercialisation d'œufs fermiers sont actuellement à l'étude sur tout le département, la proximité production/vente serait un atout économique.

Avec une volonté de dynamiser la branche avicole, les élus du Département ont décidé d'inciter les éleveurs à s'engager sur ce secteur, en modifiant et étendant le Plan avicole.

Lorsque l'aide pour la filière avicole a été mise en application, de nouvelles demandes, non recensées lors de l'élaboration du projet de plan avicole, ont émergé. Il s'agit de la construction de bâtiments pour poules pondeuses et la rénovation des bâtiments pour la production de volailles de chair. La Chambre d'agriculture et Avi'Normandie, après avoir examiné les demandes, ont confirmé la pertinence d'un soutien à ces investissements et proposé au Conseil général d'étendre son intervention financière en faveur de la filière avicole.

Désormais, l'aide du Conseil général interviendra aussi dans la rénovation de bâtiments de production de volailles de plus de dix ans. Ils seront financés au taux de 30%, la dépense subventionnable est plafonnée à 9 000 € HT. Les dossiers de construction de bâtiment pour poules pondeuses seront instruits par la Direction départementale des territoires et les dossiers de rénovation de bâtiments seront suivis par le Conseil général.

Pour l'année 2010, la Chambre d'agriculture a recensé quatre projets de constructions pour poules pondeuses et un projet de rénovation de bâtiment pour la production de volailles de chair. Ces projets engagent un total de 19 000 € de financements supplémentaires.

Concernant la construction de bâtiments pour la production de volailles de chair, dix projets devraient émerger en 2010, soit une participation départementale de 36 000 €.

Repères :

55 000 € d'aides départementales prévues pour 2010 au titre du Plan avicole

Cinq ans = durée de vie du dispositif du Plan avicole

Expérimentation d'une nouvelle agriculture environnementale et innovante : l'agroforesterie, mode de culture combinant la plantation d'arbres avec la production végétale ou animale

L'agroforesterie est un mode de culture qui combine sur une même parcelle agricole la plantation d'arbres de qualité avec d'autres modes de productions végétale ou animale. Son objectif est de diversifier les activités des exploitations agricoles par la production et la valorisation de bois d'œuvre, tout en encourageant des modes d'exploitations innovants et durables.



© Fabien Liagre

Redonner une place à l'arbre pour promouvoir une agriculture différente. C'est l'engagement que le Département entend soutenir en apportant son aide dans le développement d'une agriculture environnementale et innovante : l'agroforesterie.

L'agroforesterie présente de nombreux avantages économiques, agronomiques et environnementaux. Elle permet notamment de faire pousser des arbres plus vite qu'en peuplement forestier, de préserver les sols, de diversifier les activités d'une exploitation agricole, de reconquérir les paysages et bien au-delà de lutter contre l'effet de serre... L'agroforesterie d'aujourd'hui s'inspire de celle d'hier mais s'adapte aux contraintes des exploitations modernes : faible densité à l'hectare, techniques d'entretien spécifiques, marges espacements, arbres alignés et choisis pour leur compatibilité avec les cultures, leur valeur ou leur intérêt environnemental. Les parcelles agro forestières conservent leur vocation agricole et leur statut foncier reste inchangé.

Adhérent à cette même approche environnementale de l'agriculture, le Conseil général a décidé d'adapter sa politique pour la plantation des haies bocagères (mise en place en janvier 2009) en encourageant désormais également des projets d'agroforesterie sur l'ensemble de son territoire.

Le Département s'engage à participer au financement des coûts d'installation nécessaires à la mise en œuvre de parcelles agro forestières. La parcelle devra avoir une surface minimale d'un hectare et maximale de cinq hectares avec accès aux voiries. Elle comprendra 30 à 80 arbres par hectare et les plants devront être tuteurés et protégés. La parcelle sera subventionnée à hauteur de 30% du coût total HT du projet de réaménagement, avec un plafond de subvention de 300 €/ha. L'aide s'adresse prioritairement aux exploitants agricoles et aux propriétaires privés. Elle est proposée de manière expérimentale, et ne sera effectivement mise en œuvre que si le cofinancement avec le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) est obtenu.

Repères :

15 000 € : budget estimé en 2010 pour financer les investissements agro forestiers dans les exploitations agricoles.

Projet financé par le Département à hauteur de 30% du coût total HT du projet d'aménagement, subvention plafonnée à 300 €/ha

1 à 5 ha : surface de parcelle financée par projet

Le Haras national du Pin accueille un Concours complet international 3 étoiles

« La Basse-Normandie a été retenue pour organiser les Jeux équestres mondiaux de 2014 et le Conseil général de l'Orne s'est engagé financièrement à soutenir et à accueillir en partie, cette compétition d'envergure internationale. La perspective de 2014 nécessite la mise en place d'une dynamique croissante de manifestations hippiques de très haut niveau, où les équipes professionnelles et bénévoles doivent renforcer leur expérience et leur capacité opérationnelle. L'organisation d'un Concours complet international au Haras national du Pin et le soutien accordé par le Département s'inscrivent pleinement dans cette démarche » indique Jackie Legault, Président de la commission de l'agriculture et du développement durable.

Le Haras national du Pin, qui sera le théâtre en 2014 du départ de la course d'endurance, a été choisi pour accueillir, du 19 au 22 août 2010, le concours complet international. En soutenant cet événement équestre sur son territoire, le Département entend poursuivre sa politique de valorisation de la filière équine dans l'Orne.

Après 14 éditions couronnées de succès à Martinvast, dans la Manche, l'un des événements phares du sport équestre international s'installe dans l'Orne. L'organisation du concours complet est une excellente opportunité pour le site emblématique du cheval dans l'Orne, de renouer avec une grande tradition, puisqu'en 1979, le Championnat d'Europe de concours complet y était organisé.

Le concours complet international est un bel événement sportif pour mobiliser l'attention de tous les Ornais et leur faire goûter un spectacle de très haut niveau. Ce concours classé trois étoiles fera partie du circuit international comptant pour le Championnat du Monde.

Souhaitant encourager toute la vitalité d'une filière et d'un territoire, le Département s'engage à participer au financement du concours tant en fonctionnement qu'en investissement. En effet, la mise en œuvre d'une telle épreuve nécessite d'importants travaux de terrassement et la réalisation d'obstacles naturels. Ces investissements nécessiteront aussi des subventions de la Région et de l'Etat.

Après la réussite de CAVAL'ORNE en novembre dernier, le Département continue d'encourager la pratique compétitive de haut niveau. Ainsi, 160 000 € seront consacrés au financement de compétitions d'envergure internationale et nationale en 2010.

Repères :

160 000 € en 2010 en faveur de compétitions équestres d'envergure internationale et nationale.

Un concours complet c'est un concours comptant 3 disciplines équestres avec dans l'ordre:

Le dressage où est jugée la capacité du cavalier et de sa monture de réaliser des figures imposées ; **le cross country** qui se court « contre la montre » sur plusieurs km en terrain varié (talus, fossés, gués, rivières) agrémenté d'une vingtaine d'obstacles ; **le saut d'obstacles (CSO)** : le cavalier doit franchir 12 obstacles sans les faire tomber. Une chute de barre entraînant des pénalisations.

Dans le cas d'un concours international faisant partie du circuit coupe du Monde (tel que celui envisagé au Haras du Pin), à l'issue des épreuves les concurrents totalisent un certain nombre de points qui sont comptabilisés au fil des concours du Circuit international jusqu'à la sélection pour la coupe du Monde.

En 2010 le circuit comporte 12 étapes dans 10 pays (USA, AUS, NZL, GER, GBR, IRL, POL, BLR, SWE, FRA)

La date et le lieu de la finale de la coupe du Monde ne sont pas encore déterminés.

Soutenir les acteurs culturels de l'Orne, toutes disciplines confondues

« Etre au cœur du territoire ornais, c'est la volonté de la politique culturelle du Conseil général et ce, sous toutes les formes » a rappelé Christophe de Balorre, Président de la commission de l'éducation, de la culture et du sport.



Le Conseil général de l'Orne renouvelle en 2010 ses engagements financiers auprès des structures, des milieux associatifs, des artistes qui proposent aux Ornais une offre culturelle variée et de qualité. Qu'il s'agisse de la Scène nationale, des compagnies de théâtre, des festivals, des ensembles instrumentaux, des groupes de musiques actuelles, des associations d'arts plastiques ou de valorisation du patrimoine, ils sont près de 80 à avoir reçu pour 2010 une subvention du Département pour un montant global de 575 000 €. Ce montant n'inclut pas le soutien à l'Office départemental de la culture (ODC) et à La Luciole, votés lors d'une autre session. Enfin, le Département réaffirme son aide aux manifestations littéraires.

Le Département réaffirme sa politique d'aides aux manifestations littéraires

En aidant les manifestations littéraires de portée départementale et s'adressant à un large public, le Conseil général de l'Orne contribue au développement de la promotion du livre et de la lecture en lien et en complément de l'action menée par la Médiathèque départementale de l'Orne. Les projets soutenus par le Conseil général sont le printemps littéraire de Mortagne les 13 et 14 mars, le salon du livre jeunesse d'Essay les 10 et 11 avril, la fête du livre pour enfants à L'Aigle du 27 au 29 mai et l'organisation de « carte blanche » à Edouard Manceau les 9 et 10 octobre à Sérigny.

Favoriser la création et la programmation de spectacles vivants, de festivals et de résidences d'artistes en milieu rural

Le spectacle vivant (théâtre, danse...) joue un rôle essentiel dans le dynamisme culturel d'un Département, c'est pourquoi le Conseil général a maintenu les aides apportées aux compagnies professionnelles qui vont à la rencontre de tous les publics y compris en milieu rural. Les subventions des compagnies théâtrales et de danse s'élèvent à 66 000 € et concernent notamment la compagnie Bleu 202, la compagnie des enfants perdus, le théâtre du loup Blanc de Laleu, le théâtre bascule de Préaux-du-Perche et l'Atelier S-L.

Les festivals, véritables événements culturels organisés sur tout le territoire ornaï, ont de nouveau été soutenus par les élus du Département, à hauteur de 157 000 €. Afin de répondre aux goûts du plus grand nombre, les 23 festivals aidés financièrement par l'assemblée départementale concernent tous les types de festivals : musique classique avec le Septembre musical ou les Musicales de Mortagne, les musiques actuelles, le cirque, le théâtre....

Afin d'aider les milieux associatifs qui favorisent la création par le biais de résidences d'artistes qui travaillent *in situ*, les subventions accordées aux résidences d'artistes (plasticiens, musiques actuelles, théâtre) s'élèvent en 2010 à 58 000 €. Elles viennent s'ajouter aux aides octroyées par le Conseil général à deux structures de diffusion qui réalisent également des résidences (La Luciole et la Scène nationale).

Accompagner les associations culturelles

Le Conseil général a, en 2010, renouvelé son soutien financier auprès des structures associatives culturelles pour un montant total de 161 400 € avec pour objectif d'affirmer une offre culturelle de très grande qualité sur l'ensemble du territoire. Parmi les associations bénéficiaires, l'ensemble de Basse-Normandie (9000 €), le réseau Génériques - réseau de salle de cinéma assurant des projections cinématographiques en milieu rural (20 000 €), une aide exceptionnelle de 10 000 € pour les manifestations créées autour des 700 ans de la cathédrale de Sées.

La Fondation du Patrimoine, partenaire privilégié du Conseil général en matière de sauvegarde du patrimoine, reçoit quant à elle une subvention de 30 000 € pour l'année 2010.

Soutenir la Scène nationale 61

Le Département soutient aussi les scènes conventionnées dont le travail est d'aller vers des formes novatrices du spectacle vivant comme la Scène nationale 61 Alençon-Flers-Mortagne qui reçoit une subvention de 110 000 € et le centre dramatique régional de Vire (5 000 €).

Repères

Budget total : 575 000 €

Nombre de structures aidées : 80

